

Ce rapport exprime les vues collectives d'un groupe international d'experts et ne représente pas nécessairement les décisions ou la politique officiellement adoptées par l'Organisation Mondiale de la Santé.

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ

SÉRIE DE RAPPORTS TECHNIQUES

N° 83

**MÉTHODES A APPLIQUER
POUR L'ÉLABORATION D'UN PROGRAMME
COORDONNÉ D'ACTION SANITAIRE
DANS LES ZONES RURALES**

**Deuxième rapport du Comité d'experts
de l'Administration de la Santé publique**

	Pages
1. Introduction	3
2. Activités de base du service rural de la santé	7
3. L'organisation du travail du service local de la santé	28
4. Le personnel du service local de la santé	29
5. Coût et financement d'un programme sanitaire local	34
6. L'élaboration de programmes coordonnés d'action sanitaire locale	38
Résumé	48
Annexe 1. Type d'organisation sanitaire locale adopté par le Gouvernement indonésien pour la Régence de Bandoung	50

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ

PALAIS DES NATIONS

GENÈVE

JUIN 1954